

Comité Social d'Administration Ministériel

CSA-M du 09 avril 2024

CR UNSA-Défense

Le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA) a présidé ce premier Comité social d'administration Ministériel de l'année 2024.

L'UNSA Défense était représentée par : Laurent TINTIGNAC, Nathalie ALBERTIN, Stéphane BELZIC, Stéphane SIMON, Francis DUBOIS et Nathalie CORNIC.

ORDRE DU JOUR

1. Programmation des travaux de l'agenda social
2. Projet de décret portant création du service à compétence nationale « Agence Ministérielle pour l'Intelligence Artificielle de Défense » (AMIAD)
3. Projet de décret portant modification des dispositions relatives à l'organisation des concours et examens professionnels d'ICD et TSEF
4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'Etat du ministère de la Défense
5. Projet d'arrêté relatif au délai de préavis applicable au personnel à statut ouvrier démissionnaire du ministère des armées
6. Information sur l'impact des JO/JOP 204
7. Questions diverses

Après lecture des différentes déclarations liminaires des organisations syndicales siégeant au CSAM (voir mail diffusé le 09/04), quelques réponses sont apportées, par le représentant de l'EMA, le DRHMD et le SGA :

Concernant la SIMMT et les conditions d'hébergement des représentants UNSA Défense, le DRH-MD a déclaré que la situation était inadmissible et qu'une solution est en cours.

Concernant les réductions budgétaires imposées au MINARM, les « économies » seront effectuées en reportant la mise en œuvre du référentiel des métiers du numérique 2, en décalant les recrutements quand cela est possible et en réduisant les dispositifs d'aide au départ.

Concernant les CAP et CCPU, le chef du service SRHC précise qu'une attention particulière est apportée aux commissaires (OS et représentants de l'administration) de la CAP des catégories B.



Reprise de l'ordre du jour :

1. Programmation des travaux de l'agenda social : deux nouvelles mesures seront inscrites à l'agenda social :

- L'expérimentation de la semaine en 4 jours : le dialogue portera dans un premier temps sur la méthode et la recherche des employeurs susceptibles de participer à l'expérimentation (sur un volume limité).
- L'application ministérielle de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance dans la FPE : dossier dans la continuité de la Protection Sociale Complémentaire.

Avis de l'UNSA Défense : la remise à jour de l'accord-cadre (inscrite à l'agenda social) est une bonne chose. Pour la semaine en 4 jours, les négociations doivent se faire au plus près du niveau local (à l'identique des horaires de travail). Concernant la prévoyance, l'UNSA participera activement aux réunions et entend bien un calendrier couplé à la mise en œuvre effective de la Protection Sociale Complémentaire au 1^{er} janvier 2025. Cet agenda social comporte désormais 43 mesures.

2. Projet de décret portant création du service à compétence nationale « Agence Ministérielle pour l'Intelligence Artificielle de Défense » (AMIAD)

1^{er} mai 2024 : création et montée en charge progressive. Agence au statut juridique « Service à Compétence Nationale – SCN » composée d'un échelon de direction, d'un pôle recherche et d'un pôle technique. Les localisations retenues sont le site de DGA-MI à Bruz et Palaiseau.

Cette agence sera principalement composée de personnels sous contrat. Les moyens infra, budget de fonctionnement et moyens informatiques sont en cours de préparation et tout devrait bien fonctionner.

Avis de l'UNSA-Défense : Qu'en sera-t-il des moyens de soutien pour l'AMIAD, qu'ils soient d'infrastructure comme communs ? Quelle sera la représentation des personnels de cette agence placée directement sous l'autorité du Ministre et non couverts par un CSA et une FS ?

Vote de l'UNSA Défense : POUR

3. Projet de décret portant modification des dispositions relatives à l'organisation des concours et examens professionnels d'ICD et TSEF

Modifications apportées aux concours :

- Proportion minimale de personnes de chaque sexe imposée pour la désignation de membres de jury de concours et examens professionnels : 20% à titre dérogatoire et pour une durée de 5 ans.
- Concours interne ICD : la durée de services exigée passe de 3 ans de services publics à 3 ans de services publics dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la catégorie B ou équivalent.
- Concours TSEF : présentation des titres ou diplômes exigés au plus tard la veille de la nomination.

Certains points n'ayant pas obtenu de réponse, le texte est retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une consultation écrite ultérieurement.



4. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 2016 relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'Etat du ministère de la Défense

Ce texte modifie les conditions de l'essai d'embauche en supprimant l'épreuve théorique, remplacée par un entretien avec un jury d'essai, il modifie les coefficients affectés à chaque épreuve pour simplifier la procédure et raccourcir les délais de recrutement. Par ailleurs, il augmente à 8 candidats contre 6 à ce jour, à retenir aux épreuves d'un essai de recrutement lorsqu'il n'y a qu'un poste à pourvoir.

Avis de l'UNSA Défense : ce texte simplifie de fait la procédure et la lourdeur du dispositif, il permet également de simplifier les fonctions des jurys d'essai. Pour autant, l'UNSA fait remarquer que différentes mesures sont à même de simplifier l'appréhension de ce statut, tel le calcul de la prime de rendement sur l'échelon détenu, la suppression des abattements de zones, encore l'application d'un taux d'avancement applicable aux agents HCC pour accès en HCD et surtout pour un même résultat que la procédure actuelle et fastidieuse.

Vote de l'UNSA Défense : POUR

5. Projet d'arrêté relatif au délai de préavis applicable au personnel à statut ouvrier démissionnaire du ministère des Armées

Nouveau cadre juridique pour application au personnel à statut ouvrier démissionnaire. La démission est irrévocable.

Ancienneté de services	Délai de préavis
Inférieur à 6 mois	15 jours
A partir de 6 mois jusqu'à moins de 2 ans	1 mois
A partir de 2 ans	2 mois

Vote de l'UNSA Défense : POUR

6. Information sur l'impact des JO/JOP 204

Les personnels impactés seront principalement les personnels militaires avec la mobilisation des 10.000 militaires du dispositif sentinelle auxquels seront ajoutés les militaires de la sécurité aérienne, maritime, la cyber et les militaires en soutien.

En soutien de ces personnels militaires, quelques 3000 personnels civils seront également impliqués dans l'organisation, sans compter celles et ceux dont les fonctions seront impactées par cette mobilisation.

Le DRH-MD précise que 2 notes sont en cours de signature pour rappeler la réglementation sur l'emploi des personnels et souhaite avant tout que les employeurs fassent preuve de bon sens. Ces notes ont vocation à rendre caduques toutes les infos circulant ici ou là, certaines farfelues, et de fait rendues caduques par ces notes DRH-MD.

Avis de l'UNSA Défense : vous trouverez toutes les informations concernant ces notes sur le flash info diffusé le 15/04/24. En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher de vos délégués locaux.





Questions diverses

- L'ADM/PC (administration des personnels civils) : l'UNSA souhaite que ce retour des RH de proximité dans les formations d'emplois réussisse. Il faut améliorer la confiance souteneurs/soutenus ; responsabiliser les RH, offrir des parcours de carrière aux agents en charge des domaines RH, conserver les compétences, s'appuyer sur les agents des Divisions Administration du Personnel des GS pour former les entrants et en même temps restaurer la confiance des agents, gage de fidélisation.
- Prime d'apprentissage proratisée : l'UNSA dénonce une forme de mesquinerie à proratiser cette prime aux maîtres d'apprentissage, davantage encore dans la priorité du Minarm à fidéliser les apprentis, et vos élus UNSA du CSAM proposent plus de souplesse dans l'attribution de cette prime. Le chef de SRHC a souligné que le problème avait été remonté au guichet unique car les textes sont interministériels.
- CLT DGA impulsion : Suite à la Commission Locale de Transformation réunie dans le cadre du projet DGA, il est apparu nécessaire d'opérer un toilettage logistique de l'instruction relative au plan d'accompagnement des transformations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

CONCLUSION :

Un nouveau CSA Ministériel au cours duquel vos élu-es ont « fait le job ». Vous avez pu prendre connaissance de leur déclaration liminaire diffusée le jour du CSAM et vous assurer que les sujets : respect des élus syndicaux, reconnaissance des agents de la filière RH, parcours de carrière des agents de toutes les filières, modernisation du statut ouvrier, ont été appréhendés par vos élus.

En conclusion, un CSA avec un ordre du jour bien rempli et que vos élu-es ont étoffé des sujets du quotidien des agents civils. Le « re-soclage » de l'IFSE pour tous est toujours en attente et il y a désormais urgence à définir les montants. Si vous avez des questions, des points à développer, n'hésitez pas à contacter ces élu-es à votre disposition. Prochain CSAM, le 4 juillet.

